

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 28 Janvier

## Fusils et Canons

De nouveaux crédits vont être demandés au Reichstag allemand pour l'amélioration de l'artillerie de campagne. Le but des allemands est de s'assurer, à courte échéance, un matériel comprenant d'une part des canons à tir rapide, de l'autre, des pièces destinées au « tir courbe » et qu'on désigne en général sous le nom d'obusiers ou de mortiers de campagne.

Ces pièces au « tir courbe », auront surtout pour rôle dans les futures guerres, soit de détruire directement au moyen de gros projectiles chargés de formidables explosifs, les abris derrière lesquels se dissimuleront les troupes, soit d'aller atteindre directement ces troupes, grâce à la forte courbure de leur trajectoire.

En un mot, c'est une nouvelle transformation du rôle de l'artillerie qui est entraîné de s'accomplir : l'emploi des engins réservés jusqu'à présent à la guerre de siège, semble devenir nécessaire dans la guerre en rase campagne. Nous n'insisterons pas ; notre état-major se tient au jour le jour au courant des progrès réalisés dans les armées étrangères et notre artillerie, de l'avis de tous les juges compétents, n'a négligé et ne néglige aucun effort pour se maintenir ou s'élever à la hauteur des circonstances, en conservant sa vieille et incontestable supériorité.

Lors d'une des dernières discussions du budget, au Sénat, M. de Freycinet, en demandant de nouveaux crédits, s'exprimait ainsi : « Qui pourrait répondre que le projet que nous votons ne sera pas demain insuffisant et inefficace ? Pouvions-nous naguère prévoir que, par suites de nouvelles découvertes de matières explosibles, il serait indispensable de procéder à la réfection de nos forteresses ? »

« Qui eût pu nous dire, il y a trois ans, qu'il faudrait fabriquer des centaines de mille de fusils nouveau modèle ? Les programmes de travaux relatifs à la préparation de la guerre n'ont rien de commun avec les programmes de travaux publics. Ceux-ci, ont un caractère limité. L'on sait ce que coûtent un pont, un chemin de fer. On ne sait jamais à quelles dépenses on peut être contraint, en matière militaire, par une invention nouvelle. »

En prononçant ces paroles, il y a plus de trois ans, l'honorable ministre de la guerre traduisait en un langage singulièrement précis la leçon des faits, et, en même temps, faisait preuve d'une remarquable clairvoyance.

Demain est déjà venu.

A peine les travaux énormes accomplis pour la transformation de nos forteresses et de nos fusils sont-ils terminés, qu'il faut penser aux canons, et avant peu, le ministre de la guerre, véritable Juif errant de la défense nationale, qui a le devoir de ne jamais s'arrêter, de marcher toujours, devra se remettre en route pour le Palais-Bourbon et le Luxembourg afin d'y solliciter de nouveaux crédits.

Telle est la situation qui est faite aujourd'hui non pas seulement à la France, mais à l'Europe. Ce que nous voyons chez nous, se reproduit et se reproduira fatalement en Allemagne, en Autriche, en Russie, en Italie. Il n'est pas jusqu'aux nations que l'on considérait naguère comme garanties par des traités de neutralité, la Suisse et la Belgique, qui ne se croient, à cette heure, le strict devoir de s'imposer d'énormes charges pour la réfection de leur armement et l'organisation de leur système de défense.

Mais le mal des autres ne fait pas notre bien. Il y a là une loi de la destinée qu'il faut subir. Sera-t-elle éternelle ?

Ce qui est certain, c'est que notre siècle doit s'y soumettre. Combien ils sont loin, les beaux rêves des Etats-Unis d'Europe qui, à l'exemple des Etats-Unis d'Amérique,

pourraient consacrer et leur or, et leur sang, et leurs forces vitales au développement du progrès et de la civilisation, à l'amélioration des conditions de la vie humaine, sans avoir à plier sous le faix de ces milliards consacrés à des engins qui tueront les hommes à plusieurs kilomètres.

Et cependant, voter ces millions, ces milliards, c'est, à cette heure, faire acte de patriotisme ; le patriotisme n'a même pas de devoir plus impérieux.

Il reste permis de croire qu'un jour pour l'humanité il y aura un autre idéal. Ce jour n'est pas venu ; et il nous faut penser à notre sol, à nos frontières, à nos enfants.

J. QUERCYTAÏN.

## INFORMATIONS

### LES ÉLECTIONS EN 1892

L'année 1892 va être signalée par une série d'élections qui constitueront une quadruple manifestation du pays, et, par suite, un fait politique d'une importance considérable.

Le 1<sup>er</sup> mai, il y aura lieu de renouveler intégralement les conseils municipaux de toutes les communes de France, Paris excepté. Immédiatement après, les conseils municipaux auront à élire les maires dans toutes les communes de France, pour une durée égale à leur propre mandat c'est-à-dire pour quatre ans.

En juillet, il y aura à renouveler par moitié les conseils généraux de toute la France. Le même jour, devra se faire le renouvellement par moitié des conseils d'arrondissement dans toute la France.

Il est intéressant de connaître le nombre des membres ainsi soumis à la réélection. En ce qui concerne les conseils municipaux, tout d'abord, nous devons dire que, si on excepte Paris, qui n'est pas soumis au droit commun et dont le conseil se renouvelle tous les trois ans, il y aura 36,143 communes qui auront à procéder, le 1<sup>er</sup> mai, aux élections municipales. On sait que le nombre des conseillers varie suivant le chiffre de la population. En tenant compte des résultats du dernier recensement effectué l'année dernière, on a établi comme suit la classification des communes d'après le nombre des conseillers municipaux qu'elles auront à élire.

31,549 communes de 500 à 1,500 habitants

naître, vous apprécier, et vous venez de la soigner avec un dévouement tout fraternel. L'évêque de Rennes qui est un esprit élevé, réclame de vous un grand sacrifice, qu'il serait le premier à ne pas tourner ensuite contre vous. Si votre secret, qui est le nôtre, doit être tôt ou tard mis au jour, il ne le sera jamais dans une occasion meilleure.

Antonin, moins optimiste que son père, et vaguement inquiet, ne trouvait cependant rien à opposer aux raisons que donnait le comte, et comme toujours, il était désireux de lui complaire.

Ce fut encore Laura qui résista le plus à l'idée de réparer et de chanter en public. Mais elle ne voulait pas, elle ne pouvait pas dire là-dessus toute sa pensée.

La vérité est que ce qu'elle craignait surtout c'était elle-même. Elle savait que la joie intime elle avait sentie tressaillir en elle le jour de la fête de la chapelle, quelle joie plus grande elle venait d'éprouver, la veille, devant un auditoire pourtant restreint, en entendant de nouveau retentir à ses oreilles ces applaudissements dont elle avait été si longtemps privée. Que serait-ce donc quand elle retrouverait le grand public, les bravos, les rappels, les couronnes ? Ah ! que la pente était glissante et dangereuse !

L'avait-on oubliée autant que le croyait le comte ? N'avait-elle pas lu tout récemment dans un journal de Paris, à propos de l'ouverture maintenant très prochaine du nouvel Opéra et de la troupe qu'on y engageait, n'avait-elle pas lu que le directeur, s'il était habile, ferait bien de penser à la Linda.

On la croyait à Mexico où, disait-on, elle faisait

éliront chacune 12 conseillers ; 2,680 communes de 1,501 à 2,500 habitants éliront chacune 16 conseillers municipaux ; 885 communes de 2,501 à 3,500 habitants éliront chacune 21 conseillers municipaux ; 800 communes de 3,501 à 10,000 habitants éliront chacune 23 conseillers municipaux ; 174 communes de 10,001 à 30,000 habitants éliront chacune 27 conseillers municipaux ; 15 communes de 30,001 à 40,000 habitants éliront chacune 32 conseillers municipaux ; 7 communes de 40,001 à 60,000 habitants éliront chacune 34 conseillers municipaux ; 26 communes de plus de 60,000 habitants, Paris excepté, éliront chacune 36 conseillers municipaux.

Le nombre total des conseillers municipaux à élire le 1<sup>er</sup> mai par les 36,143 communes de France sera de 464,999. Si on tient compte de ce fait qu'il y a environ en France neuf millions et demi d'électeurs, on voit qu'il y a un conseiller municipal par 20 électeurs.

Le nombre des maires à nommer ensuite sera égal à celui des communes, soit 36,143. Mais il y aura aussi les adjoints à nommer.

En ce qui concerne les conseillers généraux à renouveler en juillet prochain, leur nombre sera de 1,440.

Quant aux conseillers d'arrondissement, ils seront en nombre un peu plus élevé. On sait qu'en effet certains cantons, eu égard à leur population, peuvent avoir deux conseillers d'arrondissement. Le nombre des conseillers d'arrondissement à renouveler en juillet prochain sera à peu près de 1,600.

On peut juger par ces chiffres de l'étendue des opérations électorales que le pays va être appelé à effectuer cette année.

### La déclaration des cardinaux

Le *Figaro* publie un article signé : « Un ultramontain, » dans lequel est racontée l'intrigue qui a amené la déclaration des cardinaux. Quand le cardinal Richard reçut du pape la lettre d'adhésion à la République, le cardinal, effrayé, la communiqua à M. d'Haussonville, député, représentant le comte de Paris, qui y vit la mort du parti monarchiste et obtint du cardinal que la lettre ne fût pas publiée.

Pour contenter le pape, la déclaration a paru. L'auteur de l'article du *Figaro* croit que le pape trouvera que la déclaration est le dernier effort du royalisme.

Mais il ne pense pas que celui-ci agisse voyant que son gallicanisme est contraire à la discipline et au Concordat.

Le *Figaro* ajoute que le lendemain du manifeste des cardinaux, un émissaire influent partit

florés ; mais on ajoutait que Mexico n'était pas au bout du monde et qu'on en arrive en quelques semaines. — Et la Linda n'était pas si loin ! et elle pouvait arriver à Paris, dans son cher Paris, en quelques heures.

Elle pensait à son amour pour Antonin, toujours intact dans son cœur, et c'est ce qui la retenait près de lui ; mais elle ne pouvait s'empêcher de penser aussi à la parole qu'il lui avait donnée et qui la faisait libre si sa chaîne devenait trop lourde.

C'étaient là les bonnes raisons qui la faisaient si hésitante ; mais ces raisons, les vraies, elle n'avait pas le courage de les dire, elles auraient trop convaincu son beau-père et son mari.

Le comte persistait, insistait, et Antonin se joignait à son père.

Elle finit par dire :

— Vous vous rendez bien compte, n'est-ce pas, que votre intérêt de famille est en jeu ici plus que ma question personnelle.

— Sans doute, et vous devez céder, puisque nous cédon.

— C'est vous qui le voulez, conclut Laura. Je chanterai à ce concert.

Le soir, Laura dit à la baronne peu charmée, qui venait chercher sa réponse :

— Vous pourrez, chère Madame, mettre dans votre programme que la vicomtesse X... chantera l'air de *Fidelio* et le *Roi des Aulnes*.

La date du concert avait été fixée au 29 septembre ; il y avait dix jours à attendre. Laura proposa à Antonin de ne pas les attendre à Saint-Malo.

A suivre.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 27

## LA LINDA

ROMAN PARISIEN

PAR

ALFRED SIRVEN

XVI

Madame la baronne

— Mais quelle admirable surprise, s'écria-t-elle, et pourquoi donc nous dérobiez-vous un si merveilleux talent, cachottière.

Elle se garda pourtant de demander à Laura si elle ne consentirait pas à prendre dans le concert la place qui lui revenait ; elle savait trop bien que cette place serait la première.

Mais, le lendemain, hélas ! la baronne recevait de l'évêque de Rennes, à qui elle avait envoyé un programme, une lettre désolante.

L'évêque s'étonnait de ne pas voir figurer sur le programme le nom de celle qui devait être la grande attraction et l'éclatant succès — le nom de Mme la vicomtesse de Bizeux.

C'est en l'entendant chanter, à l'inauguration de la chapelle du château que l'idée lui était venue de donner ce concert au profit de la souscription pour l'hospice des marins.

Est-ce que Mme de Pontual ignorait encore le

talent hors ligne de la bru du comte de Bizeux ? Est-ce que, dans sa modestie, la vicomtesse se refusait à produire ce talent en public ? Mais, quand il s'agissait d'une bonne œuvre, on n'avait pas le droit d'être modeste, etc.

Devant cette mise en demeure, la baronne était bien obligée de s'exécuter. Elle vint officiellement demander à la vicomtesse de vouloir bien prêter au concert son gracieux concours.

Laura, pleine de perplexités, répondit qu'elle allait prendre l'avis de son mari et de son beau-père.

Il y eut donc conseil tenu entre le comte de Bizeux, Antonin et Laura.

Le comte pensa que sa bru ne devait pas se refuser à cette dette, à ce devoir.

La Linda était absente depuis deux ans et plus ; elle allait réparaître pour une soirée, dans une ville assez éloignée de Paris, devant un public local, qui n'était guère au courant du mouvement des théâtres parisiens. Il y avait bien des chances pour qu'elle ne fût pas reconnue.

— Si pourtant je l'étais, dit Laura.

— Eh bien, reprit le comte, la découverte se ferait dans des conditions si honorables, si respectables pour vous, et j'ajoute pour nous-mêmes, que, devant les faits accomplis, les plus rigoureux n'auraient pas le droit de blâmer mon fils de vous avoir aimée pour vous donner son nom, et de me blâmer, moi, de vous avoir appelée ma fille. Il n'y a rien dans votre passé, rien dont vous avez à rougir.

Stéphanie, qui a ses préjugés, vous aurait sans doute été contraire si la vérité lui avait été d'abord révélée ; mais maintenant elle a pu vous con-

pour Rome avec mission d'obtenir du pape qu'il se contentât de cette demi-satisfaction ; mais le succès des négociations est très douteux.

**Une lettre de M. de Mun**

Le comte de Mun vient d'écrire au père Didon une lettre dans laquelle il se déclare prêt comme les catholiques à faire trêve à la discorde politique et à renoncer aux luttes dynastiques, mais non pas à accepter sans combat et sans protestation les lois qui attentent aux droits et à la liberté de l'Eglise.

Sur ce terrain il se rallie au manifeste des cardinaux.

**Au Dahomey**

Le Conseil des ministres s'est préoccupé de la situation à Kotonou et à Porto-Novo. On sait que, d'après des dépêches de source particulière, des engagements avaient eu lieu entre la garnison de Porto-Novo et des troupes dahoméennes.

Un certain nombre de soldats français auraient été tués ou blessés ; les Dahoméens auraient perdu 500 hommes.

M. Etienne, sous-secrétaire d'Etat, a déclaré officiellement que depuis que ces faits se sont produits il a reçu un certain nombre de dépêches de ses agents, et qu'aucune ne fait allusion à l'engagement dont il s'agit.

M. Etienne a annoncé au conseil qu'il avait télégraphié pour avoir des renseignements précis.

**Le Grand duc Alexis**

Le grand duc Alexis de Russie est arrivé mardi à Paris.

**Les grèves en Espagne**

On mande de Bilbao :

Une collision s'est produite entre les mineurs grévistes et la gendarmerie.

Des coups de fusil ont été échangés. Il y a eu un blessé et plusieurs personnes contusionnées.

Si les désordres se renouvelaient, l'état de siège serait proclamé.

**Les vins d'Espagne**

On télégraphie de Madrid :

A la Chambre, un député a annoncé qu'il demandera la libre introduction, en Espagne, des vins français, destinés au coupage et la réexportation.

Le ministre de la Justice a déclaré que l'idée était excellente, et qu'il l'appuierait si le gouvernement trouvait un moyen pratique pour l'appliquer.

**Expériences de tir**

Lundi soir, à 8 heures, de nouvelles expériences de tir ont eu lieu, au camp de Satory, en présence d'une commission désignée par le ministre. Il s'agissait de voir le nombre de balles nécessaires pour briser l'appareil d'éclairage déjà essayé, il y a huit jours, ou pour le mettre hors de service.

L'appareil est portatif, très petit de volume et ne pèse pas vingt kilos. On l'avait installé, pour cette expérience, contre la butte du champ de tir et encadré de trois grands panneaux pour constater les résultats du tir.

Cinquante tireurs, vingt-cinq du génie et vingt-cinq du 20<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied, ont brûlé 175 cartouches sans résultats appréciables. Une seule balle a traversé l'enveloppe, sans mettre l'appareil hors de service.

Ces expériences, faites avec l'appareil qui est dû, on le sait, au lieutenant Astier de Villate, du 2<sup>e</sup> régiment du génie, ont produit une impression très satisfaisante sur la commission et les officiers présents.

**CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE**

**Enseignement primaire**

Par arrêté préfectoral en date du 25 courant, rendu sur la proposition de M. l'inspecteur d'académie, ont été nommés :

Mlle Marcouly, Valérie, institutrice à Sabadel (Lauzès), institutrice à Fontanes-Lunegarde ; Mme Rigal, Marie, institutrice à Lentillac, institutrice à Sabadel ;

Mlle Couderc, Adélaïde, institutrice à Grèzes, institutrice à Lentillac ;

Mme Chalvet, Marie-Zénobie, institutrice à Fontanes-L., institutrice à Grèzes.

Ces décisions auront leur effet à dater du 1<sup>er</sup> février 1892.

**Avis aux contribuables**

Aux termes de la loi du 1<sup>er</sup> décembre 1887, les terrains nouvellement plantés ou replantés en vignes doivent être exonérés de l'impôt foncier jusqu'à l'époque où les vignes ont dépassé leur quatrième année.

Pour jouir de cette exemption, les propriétaires des vignes, qui, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année courante, étaient âgés de moins de quatre ans, doivent adresser à la Préfecture, pour l'arron-

dissement chef-lieu, et à la Sous-Préfecture, pour les autres arrondissements, une déclaration portant l'indication exacte des terrains occupés par ces vignes. Ils trouveront à la Mairie des imprimés destinés à leur faciliter la rédaction des déclarations dont il s'agit : l'emploi de ces imprimés est de rigueur.

On rappelle qu'une distinction est établie entre les vignes qui sont constituées au moyen de producteurs directs et celles qui le sont au moyen de porte-greffes : l'âge des premières se compte à partir de la plantation proprement dite, tandis que l'âge des secondes ne se compte qu'à partir du greffage. Il en résulte que les déclarations relatives aux vignes nouvellement plantées ou replantées pour être greffées sur place ne peuvent être utilement faites qu'après l'accomplissement du greffage.

Les déclarations, pour donner droit à l'exemption pour l'année courante, devront parvenir à la Préfecture, ou à la Sous-Préfecture avant l'expiration des trois mois qui suivront le jour de la publication des rôles généraux de la contribution foncière.

Les contribuables, qui ont déjà effectué des déclarations pendant les années précédentes, sont prévenus en même temps qu'ils n'ont pas besoin de les renouveler ; les dégrèvements auxquels ils peuvent avoir droit, pour les terrains qui ont fait l'objet de ces déclarations leur seront accordés d'office, dans le courant de l'année, sans qu'ils aient à remplir à ce sujet une nouvelle formalité.

**Les retraites militaires**

Le Sénat, qui avait refusé d'abord l'augmentation des retraites pour les militaires retraités avant 1881, a accepté une transaction. On a définitivement voté une somme de 3,271,000 fr. qui seront inscrits aux budgets futurs.

L'allocation accordée s'augmentera les années suivantes des sommes devenues disponibles en fin d'exercice par suite d'extinctions. Ces sommes seront réparties proportionnellement entre les ayant droit. Le reversement cessera d'avoir lieu quand le total de la pension et de l'allocation égalera, pour chaque intéressé, le taux de la pension de son grade telle qu'elle serait liquidée d'après les tarifs actuellement en vigueur.

L'allocation supplémentaire est soumise aux mêmes conditions de droit et de jouissance que la pension ; elle est payée par les mêmes caisses et aux mêmes échéances. Cette allocation ne sera accordée aux officiers et assimilés jouissant d'un traitement civil payé par l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics, que dans les cas où le total du traitement civil, de la pension militaire et de l'allocation serait inférieur au montant de la solde, sans ses accessoires, dont jouissait le titulaire au moment de son admission à la retraite.

Lorsque ce total dépassera le montant de la solde, il y sera ramené par la suspension d'une partie de l'allocation.

Les allocations accordées en vertu de l'article 52 ne pourront avoir, en aucun cas, pour effet de porter des pensions concédées sous le régime antérieur aux lois des 22 juin 1878, 5 août 1879, 23 juillet 1881, 8 août 1883 et 26 février 1887, à un taux supérieur à celui des mêmes pensions si elles eussent été liquidées en application desdites lois.

C'est un premier résultat qui vient d'être obtenu ; nous ne le considérons pas comme définitif ; il y a encore d'autres progrès à réaliser.

**VOL AUDACIEUX**

Mardi matin, vers neuf heures, un individu qui a dit se nommer F. J., natif de Bach (Lot), s'est présenté chez M. de Blaviel, vicaire général, pour solliciter un secours. Pendant que M. de Blaviel cherchait une pièce de monnaie dans un petit meuble, l'individu a adroitement fait disparaître une montre en or d'une certaine valeur ; recherché et arrêté par les agents de police, l'individu a nié le fait dont il est inculpé. La montre n'a pas été retrouvée. L'inculpé a été conduit de vant M. le Procureur de la République.

L'enquête se poursuit.

**Gourdon**

Le 25 courant, vers six heures du matin, un épouvantable accident s'est produit au café du Midi, place du Roc de notre ville.

La dame Elisa Salvat, épouse Lavaysse, se trouvait sur le balcon de leur maison tenant dans ses bras un bébé de cinq mois, appartenant à sa belle-sœur, Mme Grangié, quand subitement la partie du balcon la supportant, construit en pierres de grès du pays et excessivement friables s'est rompue entraînant dans le vide la femme et l'enfant qui sont allés s'abattre sur le sol ; si l'enfant n'a pas eu de mal, c'est parce qu'il a été préservé, dans sa chute de six mètres de hauteur, par sa tante pour laquelle il y a lieu de craindre pour ses jours, car d'après l'appréciation du docteur Calmeille, appelé en toute hâte pour lui donner des soins, de graves lésions internes sont à redouter. Les blocs détachés sont tombés juste au devant de la porte où la dame Lavaysse mère tenait aussi un autre tout petit enfant dans ses bras,

Cet accident a vivement ému la population qui, toute la journée, s'est portée en nombre sur le lieu de l'accident afin d'avoir des nouvelles de la malade que tout le monde estime et plaint bien sincèrement.

**Martel**

Samedi dernier, jour de marché, un meunier de Priat, crut pouvoir sans danger s'emparer d'un sac de blé sous la halle aux grains. Ses prévisions furent trompées, car il fut pris la main sur le sac et livré à la gendarmerie qui l'enferma dans la prison de Martel. Le lendemain on devait le conduire à Gourdon.

Quelles réflexions fit le meunier pendant la nuit ? Pensa-t-il à son nom qui allait être déshonoré ? Songea-t-il à la peine qu'allait éprouver sa famille en le voyant traîné devant les tribunaux ? On ne sait. Ce qu'il y a de certain, c'est que dimanche matin, en ouvrant la porte de la prison, on trouva le meunier sans vie. Le malheureux, faisant un lacet de sa blouse, s'était pendu. Il était âgé de trente-cinq ans.

Il laisse une femme et plusieurs enfants inconsolables.

**Soulomès**

Dimanche 24 janvier, a eu lieu une chasse aux loups, où une dizaine de communes ont pris part, sous la direction du lieutenant de Louvérier.

L'animal a été lancé sur le territoire de la commune de Caniac, et a franchi la ligne des tirailleurs à un endroit où il n'y avait pas assez de monde et peut-être même peu exercés au maniement des armes.

Pour aller à l'affût, il faudrait être habile chasseur.

Les bergers peuvent continuer à tapager, afin d'éloigner le fauve. Espérons que dans une prochaine battue, l'on sera plus heureux.

**La Banque de France**

La Banque de France étudie depuis quelque temps une transformation complète du papier monnaie.

Les diverses coupures seront assez semblables dans leur aspect général et différenciées seulement par les dimensions.

Il s'agit de donner à chaque valeur un couleur différente, soit par la teinte du papier, soit par la superposition de plusieurs fonds de garanties tirés en chromo-typographie.

En outre, on chercherait un papier plus résistant que celui actuellement employé.

Ce sont les billets de cent francs qui seront tout d'abord transformés, si ces études donnent les résultats que l'on en attend.

**Terrible effet de responsabilité**

On lit dans le *Journal de la Dordogne* :

On nous assure, mais nous donnons la nouvelle sous toute réserve, qu'un des jurés ayant jugé Merhadou est devenu subitement fou, tellement l'a impressionné le verdict condamnant à mort l'assassin de Rebière. Aussitôt rentré à son hôtel, le malheureux s'est mis à divaguer, se prenant pour le condamné lui-même et lorsque l'honorable président des assises, M. Aubin, est venu le voir il l'a reçu en prononçant des phrases sans suite :

« Mettez-moi les menottes, s'écriait-il, et conduisez-moi à la guillotine. »

M. Aubin, après avoir vainement cherché à le calmer, a fait fermer les fenêtres de peur qu'il ne se précipitât dans la rue, et l'a confié aux soins d'un habile docteur de notre ville.

Pour ne pas effrayer la femme de ce malheureux juré, on lui a télégraphié que son mari était un peu souffrant et de venir ; ce à quoi elle a répondu qu'étant un peu souffrante elle-même, elle ne pouvait se déplacer. On a dû lui envoyer, hier au soir, une seconde dépêche pour lui dire que l'état de son mari était très grave.

On espère, cependant, que la situation du juré en question dus simplement à un accès de fièvre, provoqué par une émotion trop vive, et qu'au bout de quelques jours, il pourra rentrer chez lui.

**Concours de Vignes Américaines et Franco-Américaines**

Nous commençons aujourd'hui, l'excellent rapport lu à la Société Agricole du Lot, par M. Dupuy, sur le concours de vignobles qui a eu lieu dans l'arrondissement de Cahors, en 1891.

**Première prime ex-æquo**

M. Pagès du Port nous a fait visiter un vignoble dont l'ensemble est splendide. Commencé seulement en 1887 sur un défoncement très soigné, 0,65 centimètres de profondeur environ ; les différentes parcelles sont à la troisième et quatrième feuilles, d'un aspect très vigoureux et ces jeunes souches sont chargées de fruits. Le concours portait sur 21 hectares plantés en partie en producteurs directs, et principalement en vignes greffées datant de 1887, 1888, 1889 et 1890. Les variétés employées sont les Merlot, Malbec, Cabernet-Sauvignon, Mérau, et une espèce venant de Gauriac (Gironde) vendue sous le nom de

Cahors ; ce cépage semble réunir beaucoup de qualités : finesse, maturité, abondance ; M. Pagès du Port se propose de le propager davantage. Les soins les plus intelligents sont apportés à la culture de ce vignoble. Chaque pied, planté au printemps, a reçu 500 grammes d'engrais Jaille n° 2 ; le mildew est combattu par la bouillie bordelaise ; le black-rot par la sulfatée. Le soufre sublimé a pleinement réussi contre l'oïdium. Le régisseur, qui a l'entière direction du vignoble, emploie une taille à cordon, tenant du système Marcon et Cazenave. Les vignes sont étalées sur deux fils de fer distants de 50 centimètres ; on écime et on rogne les sarments au-dessus du fil de fer supérieur. Les intervalles varient de 2 mètres à 2 m. 50 et les distances de 1 m. 50 à 1 m. 75.

La grande fertilité du sol a aidé puissamment sans doute à la reconstitution rapide de ce beau vignoble. Mais une grande part de ce succès n'en revient pas moins à l'intelligente collaboration du régisseur, M. Arrazat. Il a eu l'heureuse inspiration d'acheter des plants de premier choix, de les faire arracher sous ses yeux. Ces précautions, qu'hélas la plupart de nos cultivateurs ne peuvent prendre, sont une des causes de ce rapide succès. On évite ainsi ces interruptions, ces irrégularités dans les rangs que nous avons eu si souvent le regret de constater ailleurs. Les petits propriétaires sont malheureusement forcés d'acheter dans les foires des plants de magnifique apparence, gelés ou séchés dans les nombreuses pérégrinations que les pépiniéristes peu scrupuleux leur font subir.

M. Arrazat a su éviter cet écueil.

Les vignes de M. Murat, du causse, sont des plus anciennes du département et n'en présentent pas moins une belle vigueur. Plantées dans un terrain très calcaire, presque partout réfractaire à la charrue, elles sont parfaitement tenues quoique les sarclages dans ces conditions soient excessivement coûteux. Ce vignoble, aujourd'hui complété, uniquement greffé sur Riparia, en anciens plants du pays, assure à M. Murat la certitude de reconquérir l'ancienne réputation des vins de Saint-Médard. La distance est de deux mètres en tous sens, et la taille courte est généralement employée. Malgré cela la production est suffisante et les raisins sont très beaux. Le mildew est combattu au moyen de la bouillie bordelaise.

La Commission est d'avis de récompenser l'activité et la persévérance de ce propriétaire, en conséquence elle a cru devoir mettre sur la même ligne ces deux vignobles, l'un constitué à coup d'argent, dans un terrain de promission, l'autre, établi avec ténacité et travail, dans un terrain pierreux et léger. (A suivre).

**VITICULTURE**

**Le Clinton et le Plant Pouzin**

Ce que je vais dire pourrait s'intituler : Histoire d'un revenant, Histoire d'un usurpateur, Grandeur et décadence, disparition, résurrection et métamorphoses d'un plant américain, ou bien encore : Une invention qui ne veut pas être brevetée.

Le Revenant, c'est le Clinton. C'est un revenant qui n'a jamais été complètement mort, malgré tous les actes de décès et tous les enterrements qu'il a subis.

Les anciens viticulteurs se rappellent encore sa première mort officielle, il y a quatorze ou quinze ans, dans le jardin d'un grand viticulteur de Toulon. On lui fit, dans certains journaux viticoles, un enterrement de première classe, plus bruyant et plus retentissant que celui de beaucoup de grands citoyens. Il faut se souvenir que, dans ces temps reculés, presque à l'aurore de la viticulture américaine, le Clinton étant un des premiers arrivés, se trouvait celui dont le nom était des plus connus. C'était le temps où quoique j'eusse déjà chez moi une dizaine de variétés américaines, certains amateurs un peu encroûtés et peu partisans des vignes étrangères, me demandaient d'un air moitié compétent, moitié goguenard : Hé bien ! cher monsieur, comment se portent vos Clintonniss ? Le Clintonniss personnifiait à leurs yeux toute la viticulture américaine, et ce fut une grande joie et une grande fête dans toute la classe anti-américaniste de ce temps-là, d'apprendre que le Clintonniss était mort tout d'un coup, au bord des flots bleus de la Méditerranée !... Il semblait que, du même coup, tous les plants américains devaient se trouver morts et enterrés.

On sait que la vigne américaine a assez bien survécu à ce premier enterrement ainsi qu'à tous ceux qu'elle a subis depuis lors, à tous ceux qu'elle subit et qu'elle subira encore, sans en être trop incommodée.

Le Clinton a eu d'autres assauts à supporter, car il semble dans sa destinée de servir, tantôt de champ de bataille pour les anti-américanistes ou entre des clans rivaux d'américaniste

tantôt d'officine pour toute espèce des spéculations, de falsifications, de substitutions, de transmutations et de métamorphoses.

Mais ce qui lui a fait courir le plus de danger, ce qui a failli amener sa perte définitive, c'est l'ignorance où l'on est resté longtemps des conditions indispensables à sa vigueur et à sa fertilité. La première de toutes est de lui laisser prendre un développement illimité. Il n'oublie jamais les grands arbres de ses forêts natales, qu'il escalade, habille et couronne, quelles que soient leur largeur et leur hauteur, de ses grappes innombrables et de ses pampres verdoyants. Si on le taille court comme nos vignes françaises, il ne songe qu'à lancer en tous sens des jets aussi longs que possible, pour chercher quelque arbre, quelque appui sur lequel il puisse grimper à son aise, et, tout occupé de cette recherche, il ne songe plus guère à donner du fruit.

Et voilà pourquoi l'on a tant dit, et non sans quelque apparence de raison, qu'il était complètement infertile; voilà pourquoi, après l'avoir planté partout quand il était rare et cher, on l'a arraché partout avec rancune, colère et malédictions. C'est par hasard que quelques-uns ont survécu, parce qu'ils étaient dans quelque coin inoccupé, au bord d'un champ, d'un chemin, d'un fossé, au pied de quelque arbre dont ils se sont emparés. Ce sont ces plants oubliés et abandonnés qui ont dit eux-mêmes à ceux qui les ont regardés et qui ont su les comprendre, comment ils voulaient être conduits, et comment on doit les conduire pour leur permettre de donner tout ce dont ils sont capables. Et c'est après cette véritable leçon de choses, que les petits vignons de la Drôme, de l'Ardèche, de l'Isère, se sont mis tous, ou presque tous, à en planter peu ou prou, à les conduire en treillages ou en tonnelles, et à en obtenir par souche, 25, 50, 100 kilos de raisin et même davantage.

Voilà bientôt vingt ans que je connais le Clinton, arrivé dans la première avant-garde des innombrables vignes du Nouveau-Monde, que j'ai introduites, cultivées et étudiées chez moi. Je l'ai, depuis quelques années, étudié d'une manière spéciale, quand j'ai vu que, après une espèce d'éclipse assez longue, provenant des causes que j'ai expliquées, il recommençait à prendre une faveur et une extension considérables. Je l'ai étudié plus attentivement encore, quand j'ai constaté les erreurs et les fraudes auxquelles il pouvait donner lieu, grâce à son abondance et à son bon marché.

Il y a bien des années déjà que certain grand marchand du Midi, dont les prospectus portaient une immense auréole de médailles, parcourait les régions de l'Est et du Centre, où les vignes américaines étaient encore peu connues. Il portait avec lui d'énormes caisses pleines de boutures, en arrivant dans chaque localité, il faisait, jusqu'à la nuit, une tournée chez les vigneron, recueillait toutes les demandes et écrivait sur son carnet toutes les variétés qu'on lui demandait. Le lendemain matin, quand les acheteurs arrivaient à son hôtel, auberge ou cabaret, chacun trouvait sa commande prête, empaquetée et étiquetée. Les prix variaient selon les variétés, mais ils étaient tous... salés. Aussitôt la livraison achevée et payée, le vendeur partait et on ne le revoyait plus. Les grandes caisses étaient plus merveilleuses que la fameuse bouteille de Robert Houdin, car on n'y mettait que du Clinton et il en sortait tout ce qu'on voulait !...

Le secret de ces caisses magiques n'est pas perdu, mais elles sont devenues tellement grosses qu'elles ne voyagent plus. Elles fonctionnent à domicile, à l'abri des regards indiscrets. On continue à les alimenter avec du Clinton et qui saura jamais combien il en sort, chaque année, de milliers, de centaines de milliers de Riparia, de Solonis, Vialla, York Madeira, Bocchus, Franklin, Plant-Pouzin !...

On dit qu'il se vend dans le commerce dix fois plus de vin de Bordeaux qu'il ne s'en récolte dans le Bordelais. Pour le Clinton, c'est tout le contraire: le commerce en achète aux planteurs bien de fois plus qu'il n'en revend aux producteurs et aux greffeurs. Et, si les consommateurs achètent et boivent sous le nom de vin de Bordeaux des vins de toute autre provenance, les acheteurs de plants américains reçoivent, sous les noms les plus variés, des quantités innombrables de plants qui ne sont que du simple Clinton.

Combien tous ces honnêtes Clinton doivent être honteux et mortifiés du rôle fallacieux qu'on leur fait jouer ! et combien ils aimeraient mieux être vendus, même à bon marché, sous leur véritable nom, comme ils ont été achetés chez les producteurs !...

Il leur est arrivé parfois de se vendre sous leur vrai nom de Clinton, aussi cher que lors de leur première arrivée d'Amérique, plus cher que les variétés les plus vantées. De braves propriétaires, voyant chez eux quelque vieille souche de Clinton abandonnée à elle-même, se surcharger d'une quantité innombrable de petits raisins, se sont figurés qu'ils possédaient un Clinton spécial, exceptionnel et merveilleux. Non seulement ils le croyaient sincèrement, mais leurs amis aussi le croyaient, et tous ceux qui venaient voir la fameuse

souche le croyaient à leur tour, et le croyaient si bien qu'ils s'empressaient d'en retenir quelques boutures, à 50 centimes, 75 centimes, et même 1 fr. la pièce quand ils n'auraient pas donné dix sous d'un cent de Clinton ordinaire. Cela avait encore lieu il y a quatre ou cinq ans, et même moins, dans plusieurs villages de nos environs; mais cette croyance a complètement disparu quand tout le monde a pu constater qu'avec le temps et une taille convenable, toutes les souches de Clinton ordinaires devenaient aussi vigoureuses et aussi fertiles que celle dont la vigueur et la fertilité avaient d'abord paru si merveilleuses.

Je dois ajouter que toutes ces boutures étaient honnêtement vendues sous leur vrai nom de Clinton.

Actuellement, c'est sous le nom de *Plant-Pouzin* que le Clinton est en train d'envahir la France, depuis les Alpes jusqu'à l'Atlantique, depuis les Pyrénées jus qu'aux Vosges. J'ai dit souvent que le *Plant-Pouzin* est identique au Clinton: cela n'est pas suffisant, parce qu'on pourrait croire que ce sont deux plants qui se ressemblent. Ce qu'il faut dire et ce que j'affirme carrément, c'est que le *Plant-Pouzin* n'existe pas et n'a jamais existé; ce n'est qu'une étiquette qu'on met sur du Clinton ordinaire.

(A suivre)

AIMÉ CHAMPIN  
Château de Salottes (Drôme)

## Causeries agricoles

Petite encyclopédie agricole et horticole

(Suite)

### L'AVOINE

L'avoine est exclusivement employée à la nourriture des animaux, des chevaux surtout. En hiver, alors que les bêtes à laine sont malheureuses, c'est une grande ressource pour elles. Si on en distribue de bonnes poignées à la brebis mère on lui fait venir le lait et grossir l'agneau qui la croque bien à son tour. Il n'y a rien de meilleur pour donner de la vigueur aux bœufs et rendre le poil luisant.

Nous donnons l'avoine aux chevaux au moment de nous en servir et non au retour du voyage. Ce stimulant ne sert à rien quand la course est faite; c'est à l'heure du travail que la bête a besoin d'être excitée.

L'avoine noire produit plus d'effet, donne plus de force aux chevaux que la blanche, et au marché se vend toujours davantage.

Les oiseaux de basse-cour mangent bien leur part, les pigeons aussi, mais tout autre grain convient mieux à ces derniers; l'avoine longue et pointue leur perce le gésier.

Cette plante vient dans tous les terrains, à la condition qu'ils ne soient point humides. Quand les années sont pluvieuses, nos terres calcaires donnent de bonnes récoltes; si le temps est sec, l'avoine n'est abondante que dans les terres fortes; elle est très chétive chez nous.

Nous en cultivons deux espèces, l'*hiverno* (hâtive variété d'hiver) et *lo morcesquo* (tardive du printemps). La première fait plus de poids et se sème à partir de fin août et tout septembre sur chaume de blé, de seigle; elle vaut 15 sous de plus que *lo morcesquo*. Cette dernière se fait dans le courant de février, mars et avril, elle naît au bout de douze, quinze jours. L'*hiverno* sort dans huit, dix jours et plus tôt si la chaleur la pousse.

L'avoine est moins exigeante que les autres céréales, un seul labour lui suffit. Le proverbe dit: « Avoine bien semée et mal labourée ». Je vous avoue que nous faisons mentir ce proverbe, nous préparons bien le terrain, nous ne la semons pas trop épaisse et sarclons.

La récolte de l'avoine *hiverno* arrive de suite après celle du blé, puis c'est le tour de *lo morcesquo*. Si on ne la ramassait avant l'entière maturité, le grain tomberait sur le sol, la perte serait trop grande pour ne pas y faire attention.

Le produit de l'avoine est très variable; elle rend jusqu'à dix pour un, chez nous la moyenne est de cinq, et bien au-dessous dans les terrains crayeux et sablonneux.

Ce grain se vend au poids, 9, 10 francs le quintal.

La paille ne vaut pas celle du blé, mais c'est encore un assez bon fourrage, l'été elle échaufferait les animaux, aussi nous la faisons manger en hiver.

L'avoine noire donne plus d'énergie aux chevaux que l'avoine blanche. Les alternatives de pluie et de grande chaleur amènent un état de souffrance pour l'avoine et la prédisposent à charbonner. La figure et la chemise des ouvriers qui la moissonnent ou qui battent l'avoine charbonnée ressemblent à celles du ramoneur.

La culture de l'avoine salit les terres plus que toute autre plante, elle épuise complètement le sol qui ne se remet qu'à force de fumier. De là la mauvaise réputation des fermiers qui abusent de cette culture.

Les mauvaises graines germent en même temps que l'avoine tardive et produisent une végétation parasite dont rien ne contrarie la croissance.

L'Instituteur. — En dehors des services que rend l'avoine pour la nourriture des bestiaux, je dois vous parler de ses usages en médecine. Les graines de cette graminée dépouillées de la pellicule qui forme le *gruau* servent à préparer des tisanes adoucissantes et nutritives pour les enfants.

De la farine d'avoine, on fait des cataplasmes émollients et résolutifs. A la campagne on croit qu'en appliquant sur la partie malade des cataplasmes très chauds d'avoine frite avec du vinaigre, on enlève les pointes de côté.

Dans la toux, les coliques, les pleurésies et les érysipèles, les décoctions d'avoine faites dans l'eau, le lait, le bouillon, etc., sont rafraîchissantes.

Les Allemands nomment cette décoction *Sirop de Luther*, parce que ce réformateur, sujet, dit-on, à la colique, en faisait usage.

La farine d'avoine dont l'usage est très répandu dans le Nord, donne un pain nourrissant, mais lourd et indigeste.

Les vieux emploient l'avoine pour assurer la reprise des arbres qu'ils plantent. Avant de placer l'arbrisseau dans le trou, ils y jettent une poignée de ces graines.

Dans les terres cela ne peut être qu'un bon engrais à cause de la provision d'humidité que l'avoine pourrie entretient dans le voisinage des racines.

(A suivre.)

J. MEULET,  
Instituteur public à Carluet.

## CHRONIQUE THÉÂTRALE

Il est bien entendu que Cahors ne peut plus faire les frais d'une troupe permanente. C'est donc par exception que les troupes des villes voisines, plus heureuses, nous font l'honneur de quelques soirées lyriques. Nous ne pouvons que les en remercier.

Mardi soir la troupe de Montauban est venue chanter *Si j'étais roi* ! Le public, depuis longtemps sévère, était accouru nombreux et nous croyons pouvoir dire sans exagération, qu'il n'a pas éprouvé de cette audition une impression trop mauvaise.

Les pensionnaires de M. Carroul s'ils ne sont pas des artistes hors pair et vivent un peu sur la réputation de leur directeur, forment tout au moins un ensemble convenable qui se tient correctement en scène et donne un relief suffisant à l'œuvre des maîtres. Les chœurs sont bien nourris et, ce qui n'est pas commun, l'orchestre est fort bien composé.

En somme l'on est sorti satisfait mardi de cette soirée; car, étant donné le dénuement complet de notre municipalité et l'impossibilité où elle est de donner une subvention suffisante au théâtre, nous n'avons pas le droit de nous montrer exigeants envers les troupes qui — s'illusionnant sur l'antique prospérité cadurcienne, — consentent encore à venir nous visiter. Ces braves gens-là sont certains de trouver au milieu de nous, à défaut de recettes magnifiques, un accueil très chaleureux et des applaudissements enthousiastes. Puisse cette monnaie, qui flatte beaucoup, paraître-il, l'amour-propre des artistes, nous les attirer quelque fois.

X\*\*

Samedi 30, et Dimanche 31, M. F. WEBB, donnera deux représentations du grand succès du Théâtre de la Galté :

## Le Voyage de Suzette

Opérette féerie qui va bientôt atteindre sa 400<sup>e</sup> représentation à Paris.

M. F. WEBB nous apporte des merveilles de mise en scène, 150 costumes neufs, décors, appliques, trucs de prestidigitation, cartonnages, etc.

Quarante artistes, Danseuses, Clowns, Choristes, sans compter la figuration et les animaux.

Cela sera une joie pour les familles de pouvoir aller admirer toutes ces merveilles, sans craindre d'avoir les oreilles blessées par des mots, que malheureusement nos auteurs modernes sèment trop souvent dans leurs pièces.

M. F. WEBB, s'est adjoint comme administrateur M. DECOUDUN, ce qui nous garantit une interprétation de premier ordre. L'orchestre sera placé sous la direction de M. ALFRED BERT, ainsi que la fanfare de scène pour le défilé du grand Cirque Américain.

Le Bureau de Location est ouvert dès aujourd'hui.

Les CIGARETTES INDIENNES de GRIMAUT et Cie sont le remède le plus efficace connu contre l'asthme, l'oppression, l'insomnie et le catarrhe chronique. Chaque cigarette porte la signature Grimaut et Cie.

## FAITS DIVERS

### Triple condamnation à mort

Le nommé Faber, soldat au 1<sup>er</sup> régiment étranger, d'origine allemande, comparait dernièrement devant le Conseil de guerre d'Oran pour refus d'obéissance.

L'accusé prit dès le début de l'audience une attitude arrogante.

Lorsque le Président lui demanda de faire connaître le lieu de sa naissance, c'est d'un ton insolent qu'il répondit: « Je suis né à Berlin ! »

Puis arrachant de sa capote un bouton, il le lança contre le colonel du 2<sup>e</sup> zouaves en criant: « Voilà ma défense ! »

Le Conseil de guerre, statuant immédiatement sur ce fait, a condamné à la peine de mort Faber, qui n'a manifesté, à la lecture du jugement, aucune émotion.

Le Conseil a condamné ensuite à la même peine deux soldats: les nommés Dieu, du 2<sup>e</sup> zouaves, et Drouard, du 1<sup>er</sup> régiment étranger, coupables d'incendie volontaire.

Ces deux soldats, qui sont actuellement détenus à la prison militaire en raison d'un autre délit, avaient mis le feu à leurs paillasses et avaient essayé de profiter de l'incendie pour s'évader.

Cette triple condamnation porte à six le nombre des militaires condamnés à mort depuis trois mois, qui attendent leur commutation de peine ou leur exécution.

### Le Coryza

Eureka ! Il est enfin trouvé le remède à ce mal insignifiant sans doute, mais désagréable et dégoûtant — c'est le mot — qui a nom rhume de cerveau et dont la caractéristique est de faire éternuer sans relâche et de faire pleurer le nez.

Voici donc en quoi ça consiste.

Ayez toujours dans votre poche un vulgaire crayon-migraine, anti-migraine, pour mieux dire. C'est à la portée des plus modestes bourses. Au premier éternement, au plus léger chatouillement nasal, sans attendre que l'inflammation ait atteint les parties lointaines de la muqueuse, vlan ! dévissez la boîte en bois et barbouillez-vous en tout sens le dedans des narines; frottez partout, mais pas longtemps; ça vous cuirait. Ça réussit dans la perfection.

Et prenez le premier venu. Tous les droguistes en fabriquent et tous les pharmaciens en vendent. Il y en a au moins quinze marques diverses qui se valent exactement. C'est toujours du menthol, de la menthe en bâton. Ça fait frais et ça s'évapore, en desséchant le nez sans inconvenients. C'est l'antiseptique léger qu'il faut et qui suffit à ce bobo bénin. On peut recommencer sans crainte, sitôt que le rhume repique.

Et dire que M. de Goncourt vient d'écrire une comédie pour railler le progrès moderne ! Le voilà, le progrès, et un fameux, ou je ne m'y connais pas ! D'ici deux jours, dans les rues de Cahors, on ne verra plus que des gens se barbouillant l'orifice nasal avec le crayon au menthol, et le coryza sera mort. Blaguez la médecine, après cela, si vous l'osez !

### Musique du 7<sup>me</sup> de ligne

PROGRAMME du 31 JANVIER 1892

de 3 heures à 4 heures du soir  
(Allées Fénélon)

Les Cadets de Russie (p. r.)	Sellenick
Poète et Paysan (ouverture)	Suppé
Nid d'oiseaux (polka pour flûte)	Nicolas
Charles VI (fantaisie)	Halévy
Patrouille turque	Michaëlis

### MALADIES DES YEUX

ET DES PAUPIÈRES

Le Docteur LIÉNARD, de la Faculté de Paris, licencié ès-sciences, chirurgien oculiste, sera à Cahors, hôtel des Ambassadeurs, le lundi 1<sup>er</sup> février, et continuera de venir le deuxième dimanche de chaque mois.

Consultations gratuites pour les indigents, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

### BULLETIN FINANCIER

du 27 janvier 1892

La situation du marché ne s'est guère modifiée aujourd'hui. La lourdeur générale a dominé presque complètement jusqu'à la clôture qui s'est faite à un niveau peu inférieur à celui d'hier.

La liquidation de Londres qui commence aujourd'hui se passe d'une façon assez calme. Il n'y a, du reste pas plus d'engagements sur cette place que sur la nôtre.

Le 3 0/0 est à 95.30, le nouveau cote 94 42 1/2.

Les actions de nos grands établissements de crédit sont un peu plus faibles 1217.40 le Foncier, 680 la Banque de Paris, 801.25 le Crédit Lyonnais. Les actions des votes ferrées économiques ont de bonnes demandes à 533.75.

La lourdeur s'étend aux fonds étrangers. L'Italien cote 90.12 1/2. L'Extérieure faiblit de nouveau à 63 1/2, par contre, le Portugais est un peu moins mauvais à 29.

En Banque, les valeurs de cuivre continuent à être très offertes. La Morena cote 110.

La part des Soufres Romains s'est avancée à 125. Nous avons annoncé l'émission des obligations de la Compagnie Nationale de l'Equateur, ajoutons que les détenteurs d'obligations 6 0/0 de la compagnie de Guyaquil ont, par privilège, le droit de souscrire pour le montant de leurs titres, et les souscriptions de cette nature seront irréductibles.

Ces titres sont reçus dès maintenant comme espèces pour 500 fr. chaque.

Les sommes inférieures à 425 fr, résultant des décomptes de conversion, seront payées en espèces lors de la répartition.

AUX MÈRES DE FAMILLE. — Si vos enfants sont pâles et délicats, privés d'appétit, sujets à des éruptions de la tête ou du visage, à l'engorgement des glandes du cou, aux gourmes, n'hésitez pas à leur faire prendre le SIROP DE RAIFORT IODÉ DE GRIMAULT ET C<sup>ie</sup>. Ce sirop, l'un des plus justement appréciés du corps médical, est un perfectionnement du sirop antiscorbutique : il est préparé à froid, les plantes n'ont rien perdu de leurs propriétés par la cuisson, et il contient en plus, à l'état de combinaison parfaite, l'iode tel qu'il se trouve naturellement dans le cresson.

**SIROP ET PÂTE DE REGNAULD**  
— 70 ans de succès —  
Contre enrrouements, laryngites, rhumes, bronchites, grippe, toux d'irritation, toux nerveuse, coqueluche, etc.  
Sirop 2 fr. 50 le fl. Pâte 1 fr. 50, 19, r. Jacob, Paris, et toutes ph<sup>ies</sup>.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE  
**Sirop Laroze**  
D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES  
PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-Saint-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

Les conquêtes de la science moderne suppriment ou éloquent les causes de nos maladies ; telle est la découverte de la peptone Chapoteaut qui permet de nourrir l'homme sans le secours de l'estomac ; telle est aussi celle des *Perles de pepsine pure* de même auteur, qui opèrent dans l'estomac les phénomènes de la digestion. Aussi les médecins les conseillent de préférence à tout autre médicament aux malades qui souffrent de maux d'estomac, de digestions difficiles, ballonnements du ventre, des migraines, de renvois, accidents causés par l'insuffisance de la pepsine naturelle de notre estomac.

**PILULES GICQUEL**  
PURGATIVES et DÉPURATIVES du SANG  
Souveraines contre  
**Constipation, Bile, Glaires**  
**Embarras d'estomac et d'intestins**  
**Manque d'appétit**  
**Maux de tête, Etourdissements**  
**Congestions, Goutte**  
**Douleurs, Rhumatismes**  
1:50 LA BOITE. — DANS TOUTES LES PHARMACIES.

ETUDES

de M<sup>e</sup> J. LACOSSE, avoué à Cahors, rue Fénelon, n<sup>o</sup> 7  
et de M<sup>e</sup> PUECH, notaire à Puy-l'Evêque.

VENTE

SUR

PUBLICATIONS JUDICIAIRES

DES IMMEUBLES DÉPENDANT DE LA SUCCESSION VACANTE DU SIEUR MARATUECH MATHIEU, QUAND VIVAIT PROPRIÉTAIRE, DOMICILIÉ A PUY-L'ÉVÊQUE.

PARDEVANT M<sup>e</sup> PUECH, NOTAIRE A PUY-L'ÉVÊQUE ET EN SON ÉTUDE.

Fixée au DIMANCHE QUATORZE FÉVRIER mil huit cent quatre-vingt-douze, à deux heures du soir.

En exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de Cahors le deux décembre mil huit cent quatre-vingt-onze ;

Et aux poursuites et diligences de Monsieur Coutrix ex-clerc de notaire, domicilié à Puy-l'Evêque, agissant comme curateur de la succession vacante dudit sieur Maratuech Mathieu, quand vivait domicilié à Puy-l'Evêque, lequel a constitué pour son avoué près le Tribunal civil de Cahors, M<sup>e</sup> Lacosse, demeurant en cette ville, rue Fénelon numéro 7.

Il sera procédé :

Le Dimanche quatorze février mil huit cent quatre-vingt-douze, en l'étude et pardevant M<sup>e</sup> Puech, notaire à Puy-l'Evêque, à deux heures du soir,

A la vente en six lots des biens ci-après désignés.

Désignation

DES BIENS A VENDRE TELLE QU'ELLE EST FAITE AU CAHIER DES CHARGES, ET

Lotissement

Premier lot

Une terre, sise à Calvignac, commune de Puy-l'Evêque portée à la matrice cadastrale de la commune sous les numéros 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, section B, pour une contenance de seize ares dix-neuf centiares, et confrontant du nord avec Ségol, charpentier ; du levant, au pré de Monsieur Joubert ; du midi, avec Miquel, chef cantonnier ; du couchant, avec chemin de service.

Deuxième lot

Une partie de maison, sise à Puy-l'Evêque, comprenant une cave, un rez-de-chaussée, une chambre au premier étage, une chambre au deuxième étage avec grenier correspondant au-dessus, portée à la matrice cadastrale de la commune sous le numéro 1312 section B, confrontant sur deux façades avec la rue publique, d'autre côté avec escalier public ; enfin, avec ancienne maison Redon.

Troisième lot

Une maison, sise à Puy-l'Evêque, composée d'une cuisine au rez-de-chaussée, portée à la matrice cadastrale de la commune sous le numéro 1345 et confrontant avec Demeaux Henri, propriétaire, la rue publique, avec Cabazat et Coutrix, menuisier.

Quatrième lot

Une autre maison sise à Puy-l'Evêque composée d'une cave en sous-sol, d'un magasin servant d'épicerie et d'une cuisine au rez-de-chaussée, d'une chambre au premier étage, d'une chambre au second étage avec grenier au-dessus. Cette maison portée à la matrice cadastrale de la même commune sous le numéro 1240, a sa façade principale sur la Grand-rue, une autre façade sur la rue Saint-Sauveur, et confronte en outre du nord avec madame veuve Coutrix, du midi avec Bras.

Cinquième lot

La moitié en contenance d'une terre sise à Toirac, commune de Puy-l'Evêque, por-

tée à la matrice cadastrale de la commune pour une contenance totale de soixante-quinze ares trente centiares sous le numéro 1832. Cette partie à prendre au nord, confronte du nord avec Braquet, du midi avec partie restante, du levant avec chemin public dit chemin du Single.

Sixième lot

L'autre moitié en contenance de la même terre à Toirac à prendre au midi, confrontant du nord avec partie restante, du levant avec madame Mourguès : du couchant avec le chemin du Single.

Mises à prix :

Premier lot : dix francs, ci ..... 10 »  
Deuxième lot : cent francs, ci ..... 100 »  
Troisième lot : cent francs, ci ..... 100 »  
Quatrième lot : mille francs, ci ..... 1000 »  
Cinquième lot : cinq cents francs, ci ..... 500 »  
Sixième lot : cinq cents francs, ci ..... 500 »  
En sus des charges.

Tous les frais, ceux d'ordre exceptés, seront payables par les adjudicataires en sus de leur prix d'adjudication.

Nota. — Le cahier des charges, clauses et conditions auxquelles aura lieu la vente a été déposé en l'étude de M<sup>e</sup> Puech, notaire à Puy-l'Evêque, où il est tenu à la disposition des personnes qui désireront en prendre connaissance.

Fait et rédigé le présent placard, par moi avoué poursuivant soussigné.

Cahors, le vingt sept janvier mil huit cent quatre-vingt-douze.

L'avoué poursuivant,  
Signé : LACOSSE.

Enregistré à Cahors, le janvier mil huit cent quatre-vingt-douze F<sup>o</sup> C<sup>e</sup>, reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Signé : AGARD.

1892

ANNUAIRE

STATISTIQUE & ADMINISTRATIF

DÉPARTEMENT DU LOT

Publié avec l'autorisation de M. le Préfet

PAR  
MM. LES CHEFS DE DIVISION  
DE LA PRÉFECTURE



SE TROUVE :

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES, A CAHORS

CAHORS

IMPRIMERIE L. LAYTOU, 34, RUE DU LYCÉE

1892

**PROFITS** de 5 à 10% assurés sans risques  
MOYEN DE REALISER  
BENEFICES de 100 à 500 et plus, payables tous les 45 jours. Liste et résultats obtenus envoyés gratis.  
COCHRANE and SONS, Stockbrokers  
13 & 14, Cornhill, E. C., LONDRES  
Maison fondée en 1867, ayant clientèle dans toute l'Europe

A LOUER  
UN APPARTEMENT  
AU 1<sup>er</sup> ÉTAGE  
Composé de 9 pièces  
Maison LUTZY, aux Hortes

MAGASIN  
ET APPARTEMENT  
A LOUER PRÉSENTMENT  
Rue de la Liberté, 10  
S'ADRESSER A LA PATISSERIE LUTZY

GUÉRISON

Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau  
DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIÈGE, TIGHE, HERPES, LUPUS, etc.  
MÈME DES PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres  
Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.  
S'adresser à M. LENORMAND, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES les LIBRAIRES et à l'imprimerie Laytou, rue du Lycée (Cahors).  
La petite Carte de poche DU LOT

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.



VIGNES AMÉRICAINES

GRANDES PÉPINIÈRES, PLANTS GREFFÉS ET SOUDÉS

VICTOR COMBES

PROPRIÉTAIRE-VITICULTEUR

Lauréat du Concours des Vignobles de 1891

Membre de la Société des Agriculteurs de France, de la Société Agricole et Industrielle du Lot, du Conseil municipal de Vire  
CHEVALIER DU MÉRITE AGRICOLE  
A VIRE, PAR PUY-L'ÉVÊQUE (LOT)

NOTA. — Toutes nos boutures et plants racinés seront coupés ou arrachés en présence de l'acheteur. Les boutures auront 0,50 de long en moyenne.

Tous nos plants sont garantis authentiques

VIENT DE PARAÎTRE : Nos expériences pratiques sur la culture des Vignes Américaines. Prix : 8 francs (franco poste).

PRIX-COURANT

(SAUF VARIATIONS)

HIVER 1891 — PRINTEMPS 1892

PLANTS DE 1<sup>er</sup> CHOIX EXTRA

VIGNES AMÉRICAINES	Boutures		Racinés		PLANTS FRANÇAIS	
	le cent	le mil.	le cent	le mil.	Greffés et soudés sur les portegreffes ci-contre :	
Black Défilance	45	100	30	150	Aspiran teinturier Bouschet	25 250
Canada	6	60	15	120	Carignan Bouschet	25 250
Cunningham	2	15	8	60	Aramon teinturier Bouschet	25 250
Cynthiana	50	400	20	150	Alicante Bouschet	25 250
Groton	50	400	60	450	Alicante Henry-Bouschet	25 250
Duchess	50	400	50	350	Grand noir de la Calmette	25 250
Herbemont	2	15	8	60	Terret Bouschet	25 250
Herbemont d'Aurelle	50	300	40	300	Portugais bleu	35 250
Herbemont Touzan	40	300	30	200	Côt ou Auxerrois	25 200
Herbemont Blanc	30	200	20	150	Aramon	25 200
Jacquez à gros grains	2	15	3	45	Chasselas du 23 juillet	30 250
Jacquez d'Aurelle	25	150	50	350	Chasselas ordinaires	25 200
Jacquez d'Aurelle Cazalis	300	2400	150	1200	Muscats noir	30
Othello	2	15	8	60	Boutures pour greffons	
Noah	8	60	15	120	Aspiran teinturier Bouschet	15 100
St-Sauveur (extra-ferfite)	25	200	40	300	Carignan Bouschet	20 150
St-Sauveur infertile	8	60	10	80	Aramon teinturier Bouschet	40 80
Secretary	20	150	40	300	Alicante Bouschet	5 20
Sénasquas	45	350	15	100	Alicante Henry-Bouschet	5 40
Triumph	45	350	25	200	Grand noir de la Calmette	20 150
Berlandieri	50	400	80	600	Terret Bouschet	40 80
Cinéra	50	400	80	600	Portugais bleu	20 150
Cordifolia	10	80	25	200	Plant de la beauté	50
Riparia large feuille	2	15	5	40	Plant Gouy	50
Riparia large feuille	4	30	10	80	Castel	5 25
Rupestris large feuille	15	120	25	200	Néhéscot (1) noir	50
Rupestris large feuille	2	15	7	60	» blanc	50
Solonis	2	15	7	60	(1) Raisin de 0,80 de long.	
Vialla	2	15	7	60		
York-Madeira	5	40	8	70		

RAPHIA du Japon, 1 fr. le kilo  
Pince Alliés, 4 fr. — Bouchons fendus, le mille 4 fr. — Sulfate de cuivre garanti 98-99 % à 50 fr. les 100 kilog.  
NOTA. — Pour toute commande atteignant 50 francs, nous donnons un exemplaire de notre brochure, sur les Vignes Américaines.

Rendus franco en gare de Cahors